



## Frais de négociation non inclus dans compromis

Par **mamai44**, le **26/05/2010** à **14:21**

Bonjour,

il y à 5 mois nous avons contacté un constructeur afin d'établir un projet de maison et de rechercher un terrain.

On nous a fait visiter un terrain par le biais d'un courtier en immobilier. ce terrain nous avons fait une offre chèque pour la maison et un chèque de 3000 euros pour le courtier. Nous n'avons pas eu le terrain en question.

Le courtier nous a ensuite fait visiter 2 autres terrains qui ne nous ont pas plus.

Il y a 3 mois notre constructeur nous fait visiter seul un autre terrain que nous avons réservé. Compromis signé mais je voudrais savoir s'il est possible de récupérer ce chèque de 3000 euros sachant que le courtier ne nous a pas fait visiter le terrain, que nous n'avons pas signer de contrat avec le courtier et qu'il n'est stipulé nul par de frais de courtier ni dans le contrat de construction ni dans le compromis.

merci